

de lettres. — *Hist.* RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Première république, du 21 septembre 1792 au 18 mai 1804; deuxième, du 24 février 1848 au 2 décembre 1851; troisième, 4 septembre 1870.

répudiation. *sf.* Action de répudier. || *SYN.* *Divorce.*

répudier. *va.* (l. *puđere*, avoir honte; — c. *prier*.) Renvoyer sa femme suivant les formes légales. || Rejeter, abandonner : *ce peuple avait répudié ses antiques vertus.* || *Jurispr.* Répudier une succession, y renoncer.

répugnance. *sf.* Aversion, sentiment qui nous détourne de qqn., de faire qq. chose. || *SYN.* *Dégoût, antipathie, aversion.*

répugnant, *ante.* *adj.* Contraire : choses répugnantes à la raison. || Qui inspire du dégoût : *remède répugnant.* || Qui blesse les sens : *odeur répugnante.*

répugner. *vn.* (l. *puđnare*, combattre.) Être plus ou moins opposé : *cela répugne à mon caractère.* || Éprouver de la répugnance : *elle répugne à ce mariage.* || Inspirer de la répugnance : *cabaler me répugne.*

repulluler. *vn.* Renaître en quantité.

repulsif, *ive.* *adj.* Qui repousse, rejette.

repulsion. *sf.* (l. *repulsum*, repousser.) Action de ce qui repousse; état de ce qui est repoussé. || Aversion extrême.

réputation. *sf.* Estime, opinion que le public a d'une personne. || Abs. Bonne réputation. || *SYN.* *Célébrité, nom, considération.*

réputé, *éc.* *p. p.* Censé, prétendu.

reputer. *va.* Présumer, croire.

requérable. *adj.* 2 g. Que le créancier doit aller chercher.

requérant, *ante.* *adj.* *Procéd.* Qui requiert, qui demande en justice.

requérir. *va.* (l. *querere*, chercher; — c. *acquérir*.) Sommer : *je vous prie, et au besoin vous requiers de...* || Réclamer : *requérir la force publique.* || Demander en justice. || Exiger : *la nécessité le requiert.*

requête. *sf.* Demande, prière verbale. || Demande par écrit présentée à qui de droit. || *Maître des requêtes*, magistrat qui fait l'office de rapporteur au conseil d'État.

requêter. *va.* Vén. Quêter de nouveau : *requêter le cerf.*

requiem. *sm.* [rê-cui-ème.] (m. l., repos.) Prière pour les morts. || *Messe de requiem*, messe pour les morts. || *PL.* Des *requiem*.

requin. *sm.* Gros poisson de mer très vorace, du genre des squales. (*Fig.*)



Requin.

requinquer. *va.* Rhabiller une chose défrachée. || *V pr.* Fam. et iron. Se parer d'une manière affectée.

requis, *isc.* *adj.* Convenable, nécessaire.

réquisition. *sf.* *Jurispr.* Action de requérir en justice. || Demande que fait l'autorité publique pour qu'on mette à sa disposition des hommes, des chevaux, des vivres, etc.

réquisitoire. *sm.* Acte de réquisition par lequel le ministère public requiert l'application de la loi devant un tribunal. || *Fig.* Écrit qui ressemble à un réquisitoire, par les accusations et les reproches qu'il renferme.

Requista. 3300 h. Cton (Aveyron), arr. de Rodez.

rescif. — *V. Récif.*

rescindant, *ante.* *adj.* *Jurispr.* Qui donne lieu à rescision.

rescindir. *va.* *Jurispr.* Annuler.

rescision. *sf.* *Jurispr.* Annulation d'un acte.

rescisoire. *sm.* *Procéd.* L'objet principal pour lequel on s'est pourvu contre un acte, un jugement, et qui reste à juger après l'annulation du jugement. || *ADJ.* Qui donne lieu à rescision.

rescousse. *sf.* Reprise d'une chose, d'une personne enlevée par l'ennemi. || Aide. || A LA RESCOUSSE ! *loc. adv.* A l'aide, au secours ! (*v.x.*)

rescription. *sf.* Mandat, ordre écrit pour faire toucher une somme.

rescrit. *sm.* *Hist.* Réponse des empereurs romains aux questions que leur soumettaient les juges ou les gouverneurs de provinces. || Réponse du pape sur une question de théologie pour servir de décision et de loi.

réseau. *sm.* Petit rets, filet. || Tissu de fils de soie ou autres en forme de rets. || Entrelacement de vaisseaux sanguins, de nerfs, etc. || *Réseau de chemins de fer*, ensemble des voies ferrées qui couvrent un pays.

résection. *sf.* *Chir.* Action de couper, de retrancher : *résection nerveuse, osseuse.*

réséda. *sm.* Plante dont la fleur exhale une odeur suave.

réséquer. *va.* (c. *altérer*.) *Chir.* Pratiquer la résection.

réservation. *sf.* *Jurispr.* Action par laquelle on réserve un droit.

réserve. *sf.* Action de réserver. || Choses réservées : *les réserves d'une terre affermée.* || Faire ses réserves, garder un dissentiment qu'on exprimera plus tard. || *Armée de réserve*, hommes qui ont fait leur temps de service, mais qui seraient rappelés en cas de guerre. || Troupes qu'on tient un jour de bataille à distance de l'action pour les diriger sur les points faibles. || Canton d'un bois qu'on laisse croître en futaie. || Circonspection, discrétion, retenue : *boire avec réserve.* || A LA RÉSERVE DE. *loc. adv.* A l'exception de.

réserve, *éc.* *adj.* Circonspect, discret : *propos peu réservés.* || *Théol.* Cas réservés, péchés dont on ne peut être absous que par le pape, l'évêque ou des prêtres munis d'un pouvoir spécial.

réserver. *va.* Réténir qq. chose d'un tout : *réserver l'usufruit d'un bien-fonds.* || Garder pour un autre temps, un autre usage : *je réserve mon argent pour un voyage.* || Destiner à : *réserver un châtiement aux coupables.*

réserviste. *sm.* Homme de la réserve.

réservoir. *sm.* Lieu fait exprès pour y tenir certaines choses en réserve. || Lieu où l'on amasse des eaux. || Cavité du corps humain où s'amasse un fluide : *le réservoir du sang.*

résidant, *ante.* *adj.* Qui réside.

résidence. *sf.* Demeure ordinaire. || Séjour obligé dans un lieu où l'on exerce des fonctions. || *SYN.* *Demeure, domicile.*

résident. *sm.* Celui qui est envoyé par un gouvernement vers un autre pour résider auprès de lui, sans avoir rang d'ambassadeur.

résider. *vn.* (l. *sedere*, être assis.) Faire sa demeure habituelle en qq. endroit. || Exister. || Consister : *la question réside en ceci.*

résidu. *sm.* Dépôt que laisse un liquide. || *Chim.* Ce qui reste d'une substance soumise à une action chimique.

résignant. *sm.* *Syn.* de *résignateur*.

résignataire. *sm.* Celui en faveur de qui on a résigné un bénéfice, une rente.

résignateur. *sm.* Celui qui résigne un contrat, une rente.

résignation. *sf.* *Jurispr.* Abandon en faveur de qqn. || Démission d'une charge. || Soumission à son sort, à la volonté de Dieu.